



UNIVERSITÉ DE NANTES

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES

---

*Épreuve : Cas pratiques- Questions 1 h*

*Année : 2015/2016*

*Professeur(s) responsable(s) : L. PANHALEUX*

*Diplôme : L3*

*Session : 2*

*Semestre : 1*

*Durée de l'épreuve : 1 heure*

*Documents autorisés : Code civil, code de commerce, code des sociétés*

---

**Veillez, s'il vous plaît, répondre aux questions suivantes**

1. Jacques voudrait créer une SARL avec Thomas. Il voudrait apporter 10.000 €, somme qu'il prendrait sur un compte d'épargne constitué avec son épouse. Celle-ci pourrait-elle de ce fait devenir associée ou bénéficier d'autres droits ? (7 points à titre indicatif)
2. Françoise et Bertrand ont constitué une SARL. Mais Bertrand a décidé de se retirer et va céder ses parts à Françoise. Est-ce la fin de la société, de toute société ? (7 points à titre indicatif)
3. Pascale est gérante de la SARL Monjardin. Elle veut acheter un appartement pour elle et a préparé une convention de prêt au nom de la société. Celle-ci lui prêtera 50.000 € pendant cinq ans à un taux avantageux. Elle envisage de préparer un rapport relatif à ce contrat de prêt qui sera transmis aux associés de la société pour approbation car elle pense que cette convention est une « convention réglementée » au sens du droit des sociétés. Qu'en pensez-vous ? (6 points à titre indicatif)